

La lettre du PD2H #3

Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement de la Mayenne

Nous vous présentons dans la lettre #2 les étapes clefs de la concertation conduite dans le cadre de l'élaboration du Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement. Nous vous proposons aujourd'hui de vous présenter les orientations et la structure du programme d'actions qui ont été proposées et validées en comité de pilotage le 21 septembre dernier.

3 ORIENTATIONS, 12 OBJECTIFS



	Objectifs	Actions
Renforcer l'attractivité du département à travers un mode de développement raisonné	Eradiquer les passoires thermiques dans le parc public et privé	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la mobilisation des dispositifs locaux et nationaux et tendre vers une couverture complète du département Accompagner et encourager les organismes de logement social dans leurs projets d'adaptation, d'amélioration et de réhabilitation Maintenir les éco-conditionnalités du FSL Mettre en place une aide complémentaire pour éradiquer les passoires thermiques dans le parc privé Accompagner et encourager les collectivités dans leurs projets d'adaptation, d'amélioration et de réhabilitation de leur patrimoine locatif
	Remettre sur le marché des logements vacants ou très dégradés	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les logements structurellement vacants Faciliter la sortie d'opérations d'habitat social qui s'inscrivent dans des projets de revitalisation de centres anciens
	Renforcer la lutte l'habitat indigne	<ul style="list-style-type: none"> S'appuyer sur les territoires pour améliorer le repérage et le traitement des situations d'indignité Améliorer le fonctionnement du PDLHI Poursuivre le dispositif de lutte contre le syndrome de Diogène Mettre en place des aides complémentaires pour solutionner les cas complexes
	Mieux connaitre et répondre aux besoins des actifs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Créer un partenariat avec les acteurs du monde économique et partager la connaissance des besoins en logements des actifs Développer l'offre de logements temporaires à destination des apprentis, stagiaires, et actifs arrivant sur le territoire
Ne laisser personne de côté	Conforter l'offre d'hébergement et promouvoir le logement d'abord	<ul style="list-style-type: none"> Conforter l'offre d'hébergement existante Poursuivre le travail de prévention des expulsions Développer une offre d'hébergement complémentaire pour répondre aux besoins non couverts Mettre en œuvre un plan d'actions 'Logement d'Abord'
	Diversifier l'offre à destination des jeunes et soutenir les projets innovants	<ul style="list-style-type: none"> Développer une offre de logements adaptée et diversifiée Comblent les besoins spécifiques non ou insuffisamment couverts
	Répondre aux besoins générés par le vieillissement et la perte d'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> Continuer d'accompagner l'adaptation du parc existant, public et privé Développer une offre adaptée et encourager les projets innovants
	Répondre aux besoins en habitat des gens du voyage	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'accès des voyageurs à un habitat adapté
Mobiliser les territoires et les partenaires	Poursuivre l'observatoire de l'habitat et l'étendre au volet hébergement	
	Apporter de l'ingénierie aux territoires dans la définition de leurs projets habitat	
	Mettre en place une gouvernance renouvelée et simplifiée	
	Accompagner la création et l'animation de la Maison de l'Habitat	



Actions	Principes de l'action
<p>Aide financière aux travaux pour les passoires thermiques privées</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une aide à destination des propriétaires occupants ou bailleurs d'un logement dont l'étiquette énergétique est classée en F ou G. • Les travaux devront permettre d'atteindre à minima l'étiquette D et/ou le saut de 2 étiquettes. • Des conditions liées à la qualité des travaux (exemple : usage de matériaux biosourcés, nombre de postes de travaux, etc.) pourront être mises en place.
<p>Aide financière aux travaux pour les logements communaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une aide financière aux travaux sous condition d'amélioration de la performance énergétique et de plafonds de ressources pour les locataires.
<p>Aide financière à l'équilibre des opérations d'habitat social en centre bourg</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif : permettre l'équilibre financier des opérations locatives sociales qui s'inscrivent dans un projet de revitalisation de centre ancien à travers une subvention d'équilibre. • Adapter le montant de la subvention en fonction du bilan de l'opération avec un plafond. • Des opérations retenues à travers un comité de sélection qui permet d'engager un dialogue entre le Département, la commune, l'EPCI et l'opérateur. • Critères d'éligibilité : logements PLUS, PLAI ou PSLA.
<p>Fusion des commissions CDLAI et Insertion (SIAO)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Afin de passer d'une approche par « l'offre de logements disponibles » à une approche globale « par le ménage », il est proposé de fusionner la CDLAI et la commission insertion portée par le SIAO. • L'objectif est d'étudier de manière collégiale, pour chaque ménage identifié, l'ensemble des solutions possibles (logement et hébergement). • La composition, l'organisation et les modalités d'animation de la nouvelle commission devront être définies dans un nouveau règlement intérieur.
<p>Système de gouvernance et d'animation du PD2H</p>	<p>ENJEUX</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trouver un équilibre entre opérationnalité des groupes thématiques et transversalité • Rester souple sur la gouvernance • Renforcer les espaces de dialogue, se donner les moyens de la transversalité • Renforcer le lien avec les EPCI

LES PROCHAINES ETAPES



Vos contacts pour toute question concernant le PD2H

- ❖ Nadia Bazureau, Directrice de l'action foncière, de l'habitat, CD53, nadia.bazureau@lamayenne.fr
- ❖ Nicolas Pamphile, chargé d'études habitat DDT53, nicolas.pamphile@mayenne.gouv.fr

